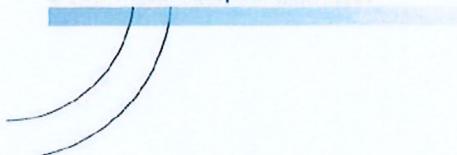




Ville de Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
 Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
 E mail : info@ville-pont-audemer.fr



DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC TOUTITO TEATRO POUR LE SPECTACLE SOURIS

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;

VU l'arrêté du Maire n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur Julien TIMON en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

CONSIDERANT la programmation culturelle du théâtre pour la saison 2025-2026,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec TOUTITO TEATRO domicilié 21 avenue Carnot – 50100 CHERBOURG OCTEVILLE pour 4 représentations du spectacle « Souris ! » au théâtre l'Eclat les 20 et 21 janvier 2026 dans le cadre du festival IGLOO pour un montant de 5.314,56 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 11 décembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON

